



Terre de Football

Commission : Sportive et de Discipline Restreinte

Procès-verbal N° 14

Sous la présidence de : M. Fleury

Présent : R. LAPORTE

Par téléphone : M. FLEURY – A. MARCHAND

**Match Départemental 4 du 6/02/2022 FC ECOUCHE 2 – FC
PUTANGES LE LAC 2**

Match arrêté à la 85^{ème} minute, l'arbitre bénévole de la rencontre ayant quitté le terrain.

Au vu de la feuille de match et après consultation des président ses deux clubs,

La Commission déclare que la rencontre sera à rejouer le dimanche 13 février 2022 en accord avec la commission de Gestion des Compétitions.

Cette décision est susceptible de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept jours (7) deux jours (2 pour les coupes et les dernières journées de championnat) à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des RG de la FFF.

Le Président,

Le Secrétaire,

PV mis en ligne le 8/2/2022 sur le site du DOF.